



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 41627

### Texte de la question

M. Alain Marleix appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des hôpitaux publics dans le département du Cantal. Le personnel dans son ensemble (médecins, infirmières, aides-soignantes, personnel de salle...) se mobilise en effet pour montrer son mécontentement face à l'accroissement de leurs missions et à la diminution de leurs moyens. Cette surcharge de travail retentit sur la qualité et la quantité des soins qui doivent être prodigués aux malades. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour remédier à ces insuffisances.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les effectifs de personnel dans le Cantal. Le Gouvernement est conscient des efforts réalisés ces dernières années par le monde hospitalier dans son ensemble, et particulièrement par les personnels. A cet égard, le protocole signé le 14 mars 2000 en faveur du service public hospitalier, qui permet à l'hôpital de disposer de moyens financiers supplémentaires à hauteur de 10 milliards de francs sur trois ans, vise tant à résoudre des problèmes immédiats qu'à engager des mesures structurelles. Dès à présent, 1,8 milliard de francs ont été distribués aux hôpitaux pour rendre plus facile le remplacement des agents absents. A ce titre, l'Auvergne a bénéficié de plus de 41 millions de francs, dont la répartition a été communiquée aux parlementaires par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation. D'autres actions visant à améliorer les conditions de travail, et donc la qualité du service public, seront engagées dans les établissements et bénéficieront de crédits importants. Le dialogue social sera favorisé : un projet social devra être établi dans chaque hôpital et intégré au projet d'établissement. En outre, des décisions seront prises dans le courant de l'année 2000, qui viendront conforter le fonctionnement des hôpitaux, notamment dans le domaine de l'accueil et du traitement des urgences, de la prévention de la violence, des investissements. Par ailleurs, dans le cadre des moyens consacrés aux hôpitaux par la loi de financement de la sécurité sociale, les budgets des établissements du secteur public du Cantal ont progressé de manière sensible en 2000, soit de 2,34 %, chiffre supérieur à la moyenne régionale, elle-même légèrement supérieure à la moyenne nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marleix](#)

**Circonscription :** Cantal (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41627

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 14 février 2000, page 987

**Réponse publiée le :** 3 juillet 2000, page 4041